

Avis adopté

Séance plénière du 13 septembre 2023

Le sens de la peine

Déclaration du groupe Santé & Citoyenneté

Aujourd'hui la notion de "peine" tend davantage à qualifier une punition et ne cherche que rarement la réinsertion et la réhabilitation dans l'intérêt de l'individu et de la société. En 2006 déjà notre assemblée appelait de nos vœux un débat sociétal sur le sens de la peine.

Comme le souligne Loïc Wacquant "le retour imprévu de la prison sur l'avant-scène institutionnelle ne s'explique pas par l'évolution de la criminalité, pas plus que par l'efficacité supposée des bureaucraties policières et judiciaires. Il résulte de choix politiques adossés à des rapports de pouvoir". L'actuelle croissance de la population carcérale est le résultat de politiques publiques qui se manifestent notamment par le développement de jugement "rapide" et l'augmentation de la durée des peines. Il est donc possible d'inverser cette tendance en adoptant d'autres politiques.

Pour cela, le système pénal doit faire l'objet d'un débat sociétal qui doit mettre au cœur de sa réflexion l'enjeu des peines alternatives à la détention. Cela ne signifie pas ignorer les responsabilités individuelles, mais plutôt reconnaître que la punition seule ne suffit pas à résoudre les problèmes sous-jacents à la criminalité. L'enjeu pour notre assemblée n'est donc pas d'être une voix de plus dans le concert des rapports sur le monde carcéral qui oppose les tenants de la liberté aux tenants de la sécurité comme si ces valeurs étaient inconciliables, mais de tenter de faire preuve de pédagogie.

Il ne suffit pas d'affirmer qu'une politique cohérente de réinsertion, que des libertés conditionnelles ou des peines substitutives peuvent réduire les récidives, il faut aussi le démontrer, sans oublier les victimes ni choquer l'opinion publique qui souvent réclame plus d'enfermement pour exorciser ses peurs. En d'autres termes, il faut essayer de quitter le terrain des opinions, de l'émotion, pour se rapprocher de celui des faits.

Aujourd'hui, le recours excessif à l'enfermement, y compris en matière de détention provisoire, qui devient une sorte « d'avance sur peine » régularisé a posteriori par les condamnations, conduit le plus souvent à une aggravation de la désocialisation des détenus.

L'objectif de réinsertion est un impératif, mais ne pourra devenir réalité que si le sens donné à la peine et tout particulièrement à la détention fait l'objet d'une réelle volonté politique assumée traduite en moyens et savoir-faire.

Par ailleurs, le groupe Santé & Citoyenneté tient à souligner la question cruciale de la santé mentale et de son impact sur la politique pénitentiaire et les difficultés de réinsertion.

En offrant un soutien psychologique, mais aussi éducatif et professionnel, nous pouvons aider les personnes condamnées à éviter la récidive, rester digne, trouver leur place dans la société. Les initiatives de la Croix-Rouge Française, notamment les programmes Prison-Justice et Codétenus, en sont d'ailleurs des exemples concrets.

Face à la surpopulation carcérale, le respect des droits et de la dignité est d'autant plus questionné notamment pour les personnes handicapées et celles dont la santé est dégradée.

Dans le cadre des violences sexistes et sexuelles, notre groupe partage les préconisations de l'avis : il faut donner les moyens et tout mettre en œuvre pour offrir un accompagnement global aux victimes et permettre le suivi et l'accompagnement adapté des agresseurs pour prévenir les récidives.

Pour conclure, notre groupe souligne la qualité du travail accompli par les rapporteurs qui ont su, sur un sujet difficile et potentiellement clivant, trouver un équilibre.

Le Groupe Santé & Citoyenneté a voté l'avis.